

**Hier, le président de la République a annoncé le déblocage de 2,6 milliards d'euros censés aider les ménages à faire face à la crise, soit dix fois moins que ce qui a été consacré au premier plan de relance. La CNL dénonce la faiblesse des moyens mis en œuvre et juge inadmissible que le logement soit le grand oublié de ces mesures.**

Dans un contexte social dégradé où la hausse du chômage se poursuit depuis des mois et que le pouvoir d'achat est attaqué de toute part, le gouvernement s'obstine à ne pas mettre en place une véritable relance de la consommation. Ce ne sont pas les quelques mesures annoncées hier et la faiblesse des budgets accordés qui vont améliorer le pouvoir d'achat des familles, notamment les plus modestes.

Pour la CNL, soutenir les ménages, c'est, en priorité, s'attaquer au premier poste de dépense : le logement. Aujourd'hui, de plus en plus de ménages n'arrivent plus à faire face au poids que représentent, dans leur budget, le logement et les charges qui y sont liées. Pourtant, des mesures, d'application immédiate, permettraient de soulager la pression sur le pouvoir d'achat des familles.

La CNL demande ainsi la mise en place du gel des loyers, seul moyen de « laisser souffler » les ménages. Il faut ensuite revaloriser de 20 % les aides personnelles, en particulier celles au logement. Enfin, il faut aider les ménages à maîtriser leurs factures d'énergie par la diminution des tarifs réglementés du gaz, de l'électricité.

Parce que le logement, y accéder, y rester, est un souci majeur pour des millions de ménages, la CNL organise une semaine d'action nationale du 6 au 15 mars portant à la fois sur le refus des expulsions et la lutte contre la politique actuelle du logement.

**La CNL demande :**

- **Le gel des loyers, pas de hausse en 2009.**
- **L'arrêt des saisies et des expulsions.**
- **La non application des décrets sur les charges de gardiennage et le supplément de loyer de solidarité.**
- **La construction annuelle de 180 000 logements véritablement sociaux à un loyer modéré.**
- **Un rattrapage de 20 % des aides personnelles au logement.**
- **Des subventions majorées pour les travaux d'amélioration de l'habitat et les économies d'énergie.**
- **La création d'un Service public du logement et de l'habitat.**